



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N° 06 08 .11 23

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
2 novembre 2023

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 02/11/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, Président.

**Etaient présents** : AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration** : ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, DEROZIERES Jean-Luc à RENARD Régis, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, GATINOIS Michel à CAILLET Laurence, GERARD Valérie à PICOD Gérard, VAIRELLES Mickaël à MARY Pierre, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

**Absents** : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, FATES Hervé, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, BERTHIER Patrick, DEREPAIS Martine, PIOT Bernard, NICOLO Denis

**Secrétaire de séance** : Monsieur LORIN Thierry

Membres présents.....30  
Absents ayant donné mandat de procuration.....7  
Absents.....13  
Votants.....37

### **OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 - COMPLEXE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL**

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
aucun		aucun	aucun

**Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le code de la commande publique et notamment l'article R3131-2 et L3131-5 et suivants

Vu la délibération du 7 février 2019 relative au choix du délégataire pour l'exploitation du complexe aquatique intercommunal de Bar-sur-Aube

Vu le rapport annuel d'activité de la société VM 10200 pour l'exercice 2022

Considérant qu'il appartient au délégataire en application de l'article L3131-4 du Code de la Commande Publique de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la société VM 10200 pour l'exploitation du complexe aquatique au titre de l'exercice 2022, consultable aux bureaux administratifs de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 8 novembre 2023

Secrétaire de séance,

Monsieur LORIN Thierry

Philippe BORDE,

Président

